



# Siscodipe infos

juillet 2015

## L'activité du concessionnaire analysée à la loupe

Chaque année, avant les vacances d'été, les services d'E.D.F. et d'E.R.D.F. viennent présenter au Bureau le bilan d'activité de l'année précédente, répondant ainsi à leurs obligations prévues dans le contrat de concession.

C'est un moment privilégié d'information mais surtout d'échange permettant de mesurer la qualité du service rendu aux communes ainsi qu'aux usagers.

Cette année encore, la richesse des données statistiques, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, ont permis d'apprécier le travail réalisé par nos partenaires en mesurant aussi les efforts engagés pour la distribution de la basse tension. Qu'ils en soient remerciés avec une attention particulière pour Mme LAVA, Directrice Territoriale d'ERDF Moselle et M. COMBE, Directeur du Développement Territorial EDF Lorraine.

Vous trouverez, dans cette lettre d'information du SISCODIPE les éléments clés qui ont alimenté la réunion qui a eu lieu le 8 juillet dernier.

C'est à présent, pour le plus grand nombre d'entre nous, le temps des vacances et je vous souhaite, à toutes et à tous, des vacances épanouissantes, récupératrices des efforts de l'année, et enrichissantes au sens noble du terme !

Jean-Paul WEBER,  
Président du Siscodipe

La lettre d'information vous permet de découvrir une facette moins connue de l'activité de nos partenaires de la concession de distribution d'électricité. C'est un bilan annuel riche en informations qui a été présenté au Bureau Syndical du 8 juillet, et dont on peut retenir les chiffres clés suivants :

- 118 229 points de livraison ;
- 1 419 km de réseau B.T.

Le nombre de clients domestiques de la concession a progressé de 0.6 %, par contre l'énergie acheminée a baissé de 9.3 % et les recettes d'acheminement de 6 %. Le taux de satisfaction des clients particuliers en 2014 a été de 92.4 %. La participation d'EDF au fonds de solidarité pour le logement (FSL) a progressé sur la concession de 11.5 % et les bénéficiaires du tarif de première nécessité (TPN) ont augmenté de 81.7 %.

Le linéaire de réseau basse tension est aujourd'hui de 63 % alors qu'il était en 2013 de 61,5 %.

Le temps moyen de coupure est de 46 minutes sur la concession, en baisse de 13,1%, la durée moyenne nationale étant de 65 minutes.

Il convient également d'évoquer la fin, au 1er janvier 2016, des tarifs réglementés jaune et vert (puissance souscrite supérieure à 36KVA) qui concernent essentiellement les collectivités territoriales, ces dernières devant alors choisir un fournisseur dans cadre d'une procédure de consultation.

Enfin, ERDF a préparé un plan de déploiement, sur la concession, de nouveaux compteurs « Linky » qui se fera en deux phases : le secteur urbain à compter de 2016, puis le secteur rural dans une seconde phase. Le concessionnaire s'engage à réaliser régulièrement un point de son avancement.



Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de  
Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières  
Mairie de Thionville - Rue Georges Ditsch -  
BP 30352 - 57125 THIONVILLE CEDEX  
Président du Siscodipe : 06 08 23 23 86  
Secrétariat du Siscodipe : 03 82 82 25 74  
Tél. Fax : 03 82 54 45 92  
[www.siscodipe.fr](http://www.siscodipe.fr)

## Redevance R2 : une belle année 2015 qui soutient l'investissement des communes

La redevance R2 est une aide annuelle versée par ERDF pour financer partiellement les opérations d'investissement réalisées par les communes sur le réseau basse tension concédé (extension, effacement, renforcement) ainsi qu'en matière d'éclairage public (extension, renouvellement).

Cette année, ce sont les opérations réalisées en 2013 qui ont été prises en compte, au vu des factures réglées et du compte administratif des communes concernées.

La procédure d'octroi de cette redevance ainsi que les dépenses éligibles sont précisées sur le site internet du Siscodipe.

A consulter, sans modération !

[www.siscodipe.fr](http://www.siscodipe.fr)

<b>VERSEMENT 2015 :</b>	
<b>Commune</b>	<b>Versé Communes</b>
<b>ANGEVILLERS</b>	<b>42 130,97</b>
<b>APACH</b>	<b>1 031,11</b>
<b>AUMETZ</b>	<b>26 197,06</b>
<b>BASSE-HAM</b>	<b>15 734,80</b>
<b>BERTRANGE</b>	<b>20 486,35</b>
<b>BETTELAINVILLE</b>	<b>43 603,88</b>
<b>BOULANGE</b>	<b>24 070,89</b>
<b>BOUSSE</b>	<b>1 087,06</b>
<b>BUDING</b>	<b>2 381,95</b>
<b>BUDLING</b>	<b>1 127,03</b>
<b>DISTROFF</b>	<b>2 769,98</b>
<b>ELZANGE</b>	<b>24 110,86</b>
<b>FAMECK</b>	<b>34 302,08</b>
<b>FLORANGE</b>	<b>10 538,56</b>
<b>FONTOY</b>	<b>80 219,60</b>
<b>GRINDORFF</b>	<b>233,25</b>
<b>GUENANGE</b>	<b>24 015,67</b>
<b>HAYANGE</b>	<b>3 304,79</b>
<b>HOMBOURG-BUDANGE</b>	<b>1 440,21</b>
<b>HUNTING</b>	<b>171,49</b>
<b>KEDANGE-SUR-CANNER</b>	<b>27 218,73</b>
<b>KEMPLICH</b>	<b>1 218,59</b>
<b>KIRSCH-LES-SIERCK</b>	<b>40 621,00</b>
<b>KIRSCHNAUMEN</b>	<b>89,38</b>
<b>KLANG</b>	<b>1 495,44</b>
<b>LOMMERANGE</b>	<b>29 201,75</b>
<b>LUTTANGE</b>	<b>996,96</b>
<b>MANDEREN</b>	<b>31 779,89</b>
<b>METZERESCHE</b>	<b>553,70</b>
<b>METZERVISSE</b>	<b>4 211,64</b>
<b>MONDELANGE</b>	<b>15 508,82</b>
<b>MONNEREN</b>	<b>2 160,32</b>
<b>MOYEUUVRE-GRANDE</b>	<b>6 324,73</b>
<b>OTTANGE</b>	<b>14 861,38</b>
<b>LOUDRENE</b>	<b>6 510,03</b>
<b>RANGUEVAUX</b>	<b>26 278,45</b>
<b>ROSSELANGE</b>	<b>47 313,41</b>
<b>RURANGE-LES-THIONVILLE</b>	<b>26 281,35</b>
<b>RUSSANGE</b>	<b>42 329,34</b>
<b>RUSTROFF</b>	<b>3 085,34</b>
<b>SIERCK-LES-BAINS</b>	<b>11 066,83</b>
<b>SISCODIPE</b>	<b>5 594,45</b>
<b>STUCKANGE</b>	<b>54,50</b>
<b>TERVILLE</b>	<b>2 590,50</b>
<b>THIONVILLE</b>	<b>23 642,90</b>
<b>TRESSANGE</b>	<b>62 541,02</b>
<b>VALMESTROFF</b>	<b>8 303,39</b>
<b>VECKRING</b>	<b>16 028,37</b>
<b>WALDWISSE</b>	<b>107,54</b>
<b>YUTZ</b>	<b>58 280,69</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>875 208,00</b>

Il est à noter que les subventions dues aux communes d'Aumetz et Basse-Ham sont réduites du montant du trop-perçu sur la R2 2012, comme indiqué ci-dessous :

- Aumetz : 26 197,06 - 3.183 = 23 014,06 euros
- Basse-Ham : 15 734,80 - 10.471 = 5 263,80 euros